

BÉNÉVOLE TREMBLANT
ACCEPTATION DES RISQUES ET CONVENTION D'INDEMNISATION
Valide pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024

Définitions aux termes du présent contrat:

- a. L'expression «bénévole» signifie toute personne qui offre ses services gracieusement sans rémunération pour une période de moins de 18 jours pour la période indiquée ci-dessus.
- b. L'expression «activité» signifie toute action exécutée par le bénévole pour Station Mont Tremblant Société en commandite.
- c. L'expression « organisation » signifie Station Mont Tremblant Société en commandite

ACCEPTATION DES RISQUES:

Je sais pertinemment que dans le cadre des activités, il est possible que je sois exposé à certains risques inhérents à l'activité en question.

J'ACCEPTÉ DE BON GRÉ ET ASSUME ENTIÈREMENT LES DITS RISQUES, AINSI QUE LA POSSIBILITÉ DE BLESSURES CORPORELLES, DE DÉCÈS, DE DOMMAGES ET DE PERTES DE BIENS QUI POURRAIENT S'ENSUIVRE.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, DÉSISTEMENT ET CONVENTION D'INDEMNISATION:

Attendu que Station Mont Tremblant Société en commandite m'autorise à participer à l'une ou l'autre des activités et a autorisé l'usage de ma part des remonte-pentes, pistes de ski, restaurants, stationnements et les autres installations dont elle est propriétaire. Je m'engage au respect et à l'acceptation des conditions suivantes:

1. **À renoncer à toute réclamation contre STATION MONT TREMBLANT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, Station Mont Tremblant inc, Alterra Mountain Company, et toutes leurs compagnies affiliées, les employés, les administrateurs, les dirigeants de ces compagnies, et leurs assureurs relativement à mon rôle et statut de bénévole ;**
2. **Je reconnais qu'en tant que bénévole pour l'organisation, je n'ai droit à aucune indemnisation payable par la Commission de la Santé et Sécurité au Travail (CSST) pour des blessures corporelles et tout autre frais s'y afférent ;**
3. **Je reconnais également qu'en tant que bénévole pour l'organisation, je n'ai droit à aucune couverture d'assurance de l'organisation à ce qui a trait à des pertes matérielles et/ou pécuniaires. De plus, aucune assurance sur la personne n'est fournie ;**
4. **Le présent contrat est exécutoire et lie mes héritiers, proches parents, exécuteurs testamentaires, ayants droit ou autres représentants successoraux, advenant mon décès ou mon incapacité;**
5. **Le présent contrat sera régi et interprété en conformité avec les lois en vigueur dans la province du Québec. Tout litige entre les parties doit être introduit devant les tribunaux de la province de Québec. Ainsi, le bénévole convient d'élire domicile au Québec, qui sera le forum de toute réclamation et que les lois du Québec s'y appliqueront.**

J'ATTESTE AVOIR LU ET COMPRIS LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT ET SAVOIR QU'EN Y APPOSANT MA SIGNATURE JE RENONCE À L'EXERCICE DE CERTAINS DROITS QUE MOI-MÊME OU MES HÉRITIERS, PROCHES PARENTS, EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, AYANTS DROIT OU AUTRES REPRÉSENTANTS SUCCESSORAUX POURRAIENT INVOQUER À L'ENCONTRE DE L'ORGANISATION.

Les bénévoles de moins de 18 ans doivent avoir un consentement écrit d'un parent ou tuteur légal pour participer à l'une ou l'autre des activités.

Nom (en lettres moulées)

Signature

CONSENTEMENT PARENTAL
(obligatoire, si le signataire est mineur)

Je soussigné, déclare que je suis le parent ou tuteur légal du signataire mineur mentionné ci-haut et qu'à cet égard, j'ai pleine autorité pour lier ce signataire aux termes de la présente entente. Je l'autorise à participer à l'une ou l'autre des activités à titre de bénévole et à signer la décharge et désistement de responsabilité-acceptation de risques et convention d'indemnisation. S'il renie cette décharge et désistement de responsabilité-acceptation de risques et convention d'indemnisation, j'accepte d'indemniser l'organisation.

Nom (en lettres moulées)

Signature du parent ou tuteur légal